

## **AVIS IMPORTANT AUX ENSEIGNANTS – 2009**

**Les renseignements ci-dessous visent à vous aider à remplir votre demande de prestations. Le fait de remplir votre demande correctement et de la soumettre dans des délais adéquats nous aidera à mieux vous servir et à réduire le temps de traitement.**

### **Comment déposer une demande?**

Vous pouvez déposer une demande sur n'importe quel ordinateur connecté à Internet en remplissant le formulaire en direct qui se trouve à l'adresse [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) – sélectionnez « Services d'assurance-emploi », sous la rubrique « Services en ligne et formulaires », puis sélectionnez « Faites une demande de prestations d'assurance emploi ».

### **Quand déposer une demande?**

Pour accélérer le processus, nous vous encourageons à déposer votre demande à peu près au moment où votre Relevé d'emploi est délivré. Cependant, n'attendez pas plus de quatre semaines après votre dernière semaine de travail pour déposer votre demande, sans quoi vous pourriez perdre des prestations.

### **Que faut-il soumettre?**

- ✓ **Relevé d'emploi (RE)** – Nous ne pouvons pas calculer vos prestations tant que nous n'avons pas reçu un RE de chacun des employeurs pour lesquels vous avez travaillé au cours des 52 semaines précédentes. Si le numéro de série de votre RE commence par un W ou un S, il est inutile de nous l'envoyer car nous en avons déjà reçu un exemplaire électroniquement. Tous les autres RE doivent, sans tarder, être envoyés par la poste au déposés directement à votre Centre Service Canada local.
- ✓ **Contrat d'enseignement** – Si vous avez eu un contrat d'enseignement avec un district scolaire pour l'année scolaire 2008-2009 et/ou si vous avez reçu une offre de contrat d'enseignement auprès d'un district scolaire pour l'année scolaire qui s'en vient, vous devez fournir un exemplaire du ou des contrats. Si vous n'en avez pas reçu d'exemplaire vous-même, veuillez indiquer la date à laquelle l'offre a été acceptée.

### **Bénéficiez-vous d'une pension?**

Si vous recevez actuellement des prestations de pension OU si vous comptez recevoir des prestations de pension au cours des 52 prochaines semaines, vous devez nous indiquer le type de pension, le montant mensuel et la date à laquelle a commencé le versement des prestations.

#### **Services en ligne de Service Canada**

Vous pouvez non seulement déposer une demande en direct, mais également déposer vos déclarations de quinzaines, consulter les renseignements concernant vos prestations, changer votre adresse ET ajouter, modifier ou annuler un dépôt direct. Sélectionnez simplement l'une des options suivantes après vous être connecté à [www.servicecanada.gc.ca/en/sc/ei/index.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/en/sc/ei/index.shtml) :

- ✓ « Demande de prestations d'assurance-emploi en direct »
- ✓ « Service de déclaration par Internet »
- ✓ « Mes renseignements d'assurance-emploi en direct »